

Les langues anciennes en Classes préparatoires

En Lettres Supérieures (hypokhâgne) A/L, il est obligatoire de suivre l'enseignement du latin et/ou du grec ancien: tous les étudiants doivent approfondir leurs connaissances de l'Antiquité, à la fois par l'étude d'un thème de culture antique défini chaque année et par l'apprentissage d'une ou deux langue(s) ancienne(s). Parce qu'elles offrent une approche irremplaçable de la langue française, du lexique, de la morphologie et de la syntaxe, les langues anciennes s'imposent à tous, continuants comme grands débutants.

En 1ère année (Lettres Supérieures A/L)

Le volume horaire par langue en 1ère année est de 4 heures hebdomadaires au maximum.

Latin / Grec	2 h. obligatoires 2 h. complémentaires
--------------	---

Il est extrêmement vivement conseillé aux étudiants qui souhaitent poursuivre l'enseignement du latin et/ou du grec en khâgne de suivre les cours complémentaires, qui forment à la version.

Un étudiant peut donc suivre, en 1ère année

2 heures de latin ou de grec
4 heures de latin
4 heures de grec
4 heures de latin et 4 heures de grec

En 2e année (Première Supérieure LSH)

En khâgne, le latin ou le grec peut être choisi par les étudiants de toutes les spécialités.

Spécialité **Lettres Classiques**

-> obligatoire

4 heures de grec
et 4 heures de latin

Préparation à l'écrit (versions des ENS, des Ecoles de management) et à l'oral (étude des auteurs du programme arrêté par l'ENS)

Autres spécialités

(Lettres Modernes, Etudes théâtrales,
Langue Vivante, Philosophie,
Histoire-Géographie)
-> optionnel

2 heures de grec
ou 2 heures de latin

Préparation à l'oral (épreuve de traduction et commentaire sur le thème de culture antique étudié en hypokhâgne, avec dictionnaire pour l'ENS, comme pour les Ecoles de Management)

Plaquette de l'ENS présentant les coefficients et matières par spécialités: cliquez ici.
[mettre en lien .pdf le fichier joint]

Remarque: le suivi d'une langue ancienne en khâgne est **obligatoire** pour qu'un(e) étudiant(e) qui demande une équivalence en **Lettres Modernes** à l'Université obtienne ses crédits ECTS. Tout étudiant envisageant de poursuivre ses études à l'Université en Lettres Modernes est donc extrêmement vivement encouragé à suivre 4 heures hebdomadaires d'enseignement de latin ou de grec dès la 1ère année.

Que faire après une spécialisation en Lettres Classiques?

Les débouchés n'ont jamais été aussi nombreux qu'aujourd'hui. Ainsi peut-on s'inscrire, à l'issue de sa khâgne, en licence de Lettres et obtenir en même temps un Bachelor en Sciences sociales à **Sciences-Po Paris** ou bien suivre l'option **journalisme** de l'École Supérieure de Journalisme de Lille.

Pour découvrir un panorama large de ces possibilités, cliquez ici [lien avec doc: LC]

Le latin aux concours

Les étudiants de classes préparatoires littéraires peuvent donc faire le choix du latin ou du grec pour les épreuves suivantes:

ENS

- à l'écrit et à l'oral pour les spécialistes de Lettres Classiques (latin et grec)
- à l'oral pour les spécialistes de toutes les autres options (latin ou grec)

Banque Centrale d'Epreuves (B.C.E.) cliquez ici

(lien: http://www.concours-bce.com/sites/concours-bce.com/files/PDF/brochure_bce.pdf)

- à l'oral pour tous les étudiants: le latin ou le grec est alors considéré comme une LV2

En C.P.G.E. B/L

- En classe préparatoire B/L, il est possible de poursuivre l'enseignement du latin ou du grec

Remarque: certaines restrictions peuvent cependant s'appliquer en raison des contraintes horaires.

Le volume horaire est de 4 heures en 1ère année
 3 heures en 2e année

- Ces cours préparent à la **version** de latin ou de grec des épreuves écrites des ENS ainsi qu'à l'épreuve **orale** hors programme (sans dictionnaire).

Le concours CICERO

Chaque année, les étudiants latinistes volontaires de 1^{ère} et 2^e années participent au concours européen CICERO, au lycée Guist'hau. Pour la 3^e année consécutive, c'est-à-dire depuis l'inauguration du concours au lycée, un étudiant est récompensé pour sa version, lors d'une cérémonie qui se tient au lycée Henri IV à Paris, en présence de l'Inspecteur Général des Lettres.

Palmarès des étudiants du lycée Guist'hau

Concours 2017 - Mathilde BALTER

Concours 2016 - Mégane HANNESSE

Concours 2015 - Léa RICHIÉ-SIMON



F.A.Q.

1. Que se passe-t-il pour les étudiants qui n'ont jamais suivi l'enseignement de langues anciennes au collège ou au lycée?

Les cours de 1^{ère} année permettent à des étudiants de commencer l'apprentissage d'au moins une langue ancienne en grands débutants.

2. Peut-on arrêter une langue ancienne à la fin de la 1^{ère} année?

Il est tout à fait possible d'arrêter le latin ou le grec à la fin de l'hypokhâgne, à condition de ne pas s'inscrire en option Lettres Classiques et de ne pas demander de validation en Lettres Modernes à l'Université en fin de 2^e année.

3. Existe-t-il une spécialité non compatible, en LSH, avec le latin ou le grec à l'oral de l'E.N.S. ?

Non. Toutes les spécialités de LSH sont compatibles avec une épreuve de latin et/ou de grec.

4. Peut-on choisir le latin ou le grec pour les épreuves de la B.C.E. (concours des grandes écoles de commerce et de management)?

Oui. Les écoles de commerce et de management valorisent l'enseignement des langues anciennes en leur attribuant dans leurs concours le même statut qu'une LV2.